



Mission régionale d'autorité environnementale
Martinique

Compte-rendu et relevé de décisions de la réunion du 10 octobre 2018 de la MRAe Martinique

Participants :

MRAe : José **Nosel**, membre associé ; François-Régis **Orizet**, président.

DEAL : Patrick **Bourven**, directeur ; Nadine **Chevassus**, directrice-adjointe ; Joël **Figueres**, chef de l'unité Evaluation environnementale

La réunion de la MRAe s'est déroulée du 8 au 10 octobre - la délibération étant datée du 10 -, sous forme de divers échanges téléphoniques et mail entre les membres de la MRAe et la DEAL.

1- Points soumis à délibération

L'avis sur le projet de PLU de la commune du Prêcheur, joint au présent compte-rendu, est approuvé.

2- Points non soumis à délibération

Concernant le projet de PLU de la commune de Grand' Rivière, les différentes sollicitations actuelles de l'unité Evaluation environnementale ne permettant pas d'établir un projet d'avis comme support de débat et de délibération la MRAe, le président de la MRAe a demandé à la DEAL d'examiner la possibilité de préparer un « avis ciblé » sur un ou deux enjeux qui apparaîtraient comme principal (aux).

A défaut l'avis sera réputé tacite, qui devra donnera lieu à une note d'information signée du président de la MRAe, notifiée à la commune et portée à la connaissance du public lors de l'enquête publique.

Le président de la MRAe

François-Régis Orizet